

JOURNÉE NATIONALE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS MARITIMES

DISCOURS DE RICHARD DECOTTIGNIES, DIRECTEUR DE L'ENIM PESSAC, LE 8 DÉCEMBRE 2017

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord permettez-moi de présenter les excuses de Monsieur Richard Decottignies, directeur de l'Enim, qui devait initialement prononcer ce discours introductif.

Un problème d'agenda, il se trouve actuellement hors de la métropole, a fait qu'il n'a pu être présent ce jour.

C'est avec regret, et vous le savez Monsieur le Président, qu'il a dû renoncer à cette invitation. Il m'a demandé de vous saluer chaleureusement ainsi que tous les participants à cette journée et vous témoigner son soutien et son attention.

Sachez Monsieur le Président que j'ai un immense plaisir à être parmi vous ce jour.

Car vous le savez Monsieur le Président, l'Enim au-delà des personnes qui l'incarnent, est attaché à la prévention et la prise en charge du risque AT-MP, qui est un des piliers du régime des marins, inscrit dans les statuts de l'Enim.

L'IMP est un acteur majeur de la politique de prévention de ce risque dans le secteur maritime.

Pour preuve, l'attachement de tous les armateurs, quel que soit le genre de navigation pratiqué, et de tous les marins, à votre organisme et la politique qu'il mène. Cela fonde votre légitimité.

Si cette journée est donc un moment important pour l'IMP, il l'est tout autant pour l'Enim et nous devions répondre présents puisqu'un mandat de gestion lie actuellement nos deux structures.

C'est pourquoi, tout au long de la journée, nous contribuerons à alimenter la réflexion des différents ateliers sur la prévention du risque AT-MP.

Ce discours introductif ne sera pas trop technique. Il y a dans cette salle beaucoup de techniciens de la prévention du risque AT-MP, et aucun discours ne pourrait supplanter leur connaissance et leur expertise qui alimenteront les débats de cette journée.



Non, ce discours tentera de tracer un chemin.

Aussi, si vous le voulez bien Monsieur le Président, ce discours sera bâti autour de trois axes afin d'essayer de donner du sens à la démarche :

- pourquoi une réflexion sur la prise en charge et la prévention du risque ATMP va-t-elle être engagée ?
- quelles sont les particularités actuelles de la prévention et de la prise en charge de ce risque dans le secteur maritime ?
- enfin comment la réflexion va-t-elle s'organiser?

Tout d'abord, vous n'êtes pas sans savoir que dans son récent rapport sur le régime, le Conseil Supérieur des Gens de Mer a souhaité qu'une réflexion soit menée sur la prise en charge et la prévention du risque AT-MP. L'Enim a fortement insisté afin que ce point soit inscrit dans ce rapport.

D'aucun pourrait s'interroger sur cette volonté subite de mener cette réflexion car le risque AT-MP est déjà couvert par le régime des gens de mer, puisque les marins victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle sont pris en charge. De même l'Enim finance des actions de prévention.

Pour autant, cette réflexion est nécessaire à plusieurs titres, car la prévention de ce risque et sa prise en charge sont particulières, fruit notamment de l'histoire du régime des gens de mer.

D'autres pourront s'interroger sur les raisons pour lesquelles l'Enim est chargé de mener cette réflexion.

Tout simplement parce que les pouvoirs publics ont confié cette mission à l'Enim dans le contrat qui le lie à ces derniers.

Aussi un des axes de la Convention d'Objectifs et de Gestion entre l'Etat et l'Enim que nous venons de signer (rassurez-vous derrière ces mots techniques se cache simplement un contrat entre l'Enim et l'Etat), il est prévu de faire de l'Enim un acteur national de la prévention des risques professionnels maritimes.

Volonté commune des partenaires sociaux du monde maritime, réunis au sein du Conseil Supérieur des Gens de Mer, et des pouvoirs publics, cette réflexion sur la prise en charge et la prévention du risque ATMP constitue donc un objectif important et structurant pour le régime de sécurité sociale des gens de mer dont l'Enim est l'opérateur.

Mais une volonté ne suffit pas, elle doit répondre à un besoin.

Ce besoin est double.

Tout d'abord, le régime de sécurité sociale des gens de mer ne dispose pas d'une branche spécifique dédiée au risque AT-MP.

C'est une particularité forte de ce régime de sécurité sociale par rapport au régime général ou à d'autres régimes spéciaux.

Pour schématiser, si le risque AT-MP est bien couvert par le régime des gens de mer, contrairement aux autres régimes de sécurité sociale, il n'y a ni financement ni dépense fléchés et affectés à une branche dédiée.



Le second besoin résulte du fait, et c'est cela l'essentiel, que le taux d'accident du travail, en particulier, reste élevé dans le secteur maritime par rapport à certains autres secteurs d'activités, tout en étant très variable d'un secteur d'activité à l'autre (pêche, commerce, plaisance etc.), et au sein d'un même secteur.

Cette réflexion devra conduire à faire des propositions visant à réduire le taux d'accidentologie et mieux prendre en charge les marins, dans l'intérêt de ces derniers et des employeurs.

Si certains considèrent que l'activité maritime est plus dangereuse que d'autres, il n'est pas interdit de réfléchir aux moyens de développer des actions de prévention et de mieux responsabiliser les employeurs dans la prévention et la prise en charge des AT-MP, comme cela se fait dans d'autres secteurs d'activités, afin d'essayer de réduire ce risque.

Aussi, les réflexions sur la prise en charge et la prévention du risque AT-MP devront s'articuler autour des axes suivants.

Tout d'abord clarifier la situation actuelle afin que tous les acteurs puissent être au même niveau d'information.

Cela concerne les modalités complexes de financement actuelles de ce risque, la situation en termes de taux d'accidentologie et ses causes par secteur d'activité maritime, l'organisation actuelle etc. Bref, tout d'abord faire un état des lieux de l'existant le plus exhaustif possible.

Le second axe sera d'élaborer des propositions visant à réduire le taux d'accidentologie et mieux prendre en charge les marins, dans l'intérêt de ces derniers et des employeurs.

Enfin, il faudra mettre en forme ces réflexions afin de proposer aux partenaires sociaux du monde maritime et aux pouvoirs publics, qui seuls peuvent décider de leur mise en place, les évolutions possibles de la prévention et de la prise en charge du risque AT-MP.

Pour la réalisation de cette réflexion, il est enfin indispensable de s'appuyer sur plusieurs acteurs. Rien ne peut se faire sans les acteurs de terrain et leur adhésion.

L'idée ? Associer des experts techniques du domaine maritime et de la protection sociale de différents horizons afin d'appréhender ce qui se passe en dehors du régime des gens de mer pour étudier les différents modèles juridiques, économiques et organisationnels existants.

Monsieur Jean-François Jouffray, qui parraine cette journée, fait partie de ce panel d'experts. Vous aussi Monsieur le Président, vous avez bien voulu contribuer à cette réflexion. Je tiens au nom de l'Enim à vous en remercier.

Pour conclure, soyez assurés de la volonté de l'Enim de tout faire pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Je vous remercie de votre attention et encore une fois, de votre invitation à cette journée, qui, j'en suis certain, sera riche d'échanges et de rencontres.